

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2022 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le 18 janvier 2023.

Séance extraordinaire
19 décembre 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue à la salle municipales, 10, rue Louis-Charles-Panet, le dix-neuvième jour de décembre deux mille vingt-deux. La séance débute à 19 h 00.

Sont présents les conseillers suivants :

District numéro 1 : Élie Marsan-Gravel
District numéro 2 : Karine Séguin
District numéro 3 : Evens Landreville-Nadeau
District numéro 5 : Michel Bernier
District numéro 6 : Jean-François Gauthier

Est absente la conseillère suivante :

District numéro 4 : Marie-France Bouchard

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Louis Freyd.

Est également présent :

Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier.

Rapport verbal du directeur général et greffier-trésorier indiquant que le quorum est constaté, que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

ORDRE DU JOUR

- 01- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 02- **Prévisions budgétaires 2023**
- 03- **Plan triennal de dépenses en immobilisations pour la période 2023, 2024 et 2025**
- 04- **Période de questions**
- 06- **Levée de la séance**

2022-12-354

01- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Jean-François Gauthier
Appuyé par madame Karine Séguin
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée

2022-12-355

02- **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023**

ATTENDU

les dispositions des articles 954 et suivants du Code Municipal ;

ATTENDU

que le conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie prévoit, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023, des dépenses équivalentes aux recettes, le tout réparti comme suit :

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2022 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le 18 janvier 2023.

**Prévisions budgétaires
Exercice se terminant le 31 décembre 2023**

REVENUS	
Taxes sur la valeur foncière	3 060 956 \$
Taxes sur une autre base	901 242 \$
Paiement tenant lieu de taxes	9 760 \$
Services rendus	13 918 \$
Droits de mutations immobilières	130 500 \$
Autres revenus	401 509 \$
Transferts inconditionnels	110 000 \$
Transferts conditionnels	61 414 \$
Crédit GMR	118 000 \$
TOTAL DES REVENUS	4 807 299 \$
AFFECTATION FONDS RÉSERVÉS	47 000 \$
AFFECTATION DE SURPLUS	51 500 \$
BUDGET TOTAL	4 905 799 \$

**Prévisions budgétaires
Exercice se terminant le 31 décembre 2023**

DÉPENSES	
Administration générale	950 641 \$
Sécurité publique	72 146 \$
Sûreté du Québec	371 498 \$
Protection incendie	202 633 \$
Transport	1 216 713 \$
Hygiène du milieu	834 741 \$
Santé et bien-être	27 766 \$
Aménagement, urbanisme et développement	358 641 \$
Loisirs et culture	633 255 \$
Frais de financement	103 841 \$
Autres activités financières	108 924 \$
TOTAL DES DÉPENSES	4 880 799 \$
Activités d'investissement	25 000 \$
BUDGET TOTAL	4 905 799 \$

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur Evens Landreville-Nadeau
Appuyé par monsieur Elie Marsan-Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante ;

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2022 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le 18 janvier 2023.

D'ADOPTER les prévisions budgétaires de l'année financière 2023 tel que présenté ci-haut ;

DE DÉCRÉTER le taux de la taxe foncière générale pour l'année 2023 à **0,5860 \$** du cent dollar d'évaluation et la taxe Sureté du Québec pour l'année 2023 à **0,0812 \$** du cent dollar d'évaluation.

Adoptée

2022-12-356

03- PLAN TRIENNAL DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LA PÉRIODE 2023, 2024 ET 2025

Me François Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier, dépose le plan triennal de dépenses en immobilisations de la Municipalité de Sainte-Mélanie pour la période 2023, 2024 et 2025.

Il est proposé par madame Karine Séguin
Appuyé par monsieur Evens Landreville-Nadeau
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de Sainte-Mélanie adopte le plan triennal de dépenses en immobilisations de la Municipalité de Sainte-Mélanie pour la période 2023, 2024 et 2025.

Adoptée

ANNEXE

PLAN TRIENNAL DE DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2023, 2024 ET 2025

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MÉLANIE
PLAN TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS (PTI)
ANNÉES 2023-2024-2025

Numero du projet	Titre	Fonction	Mode de financement	Dépenses antérieures au programme	2023	2024	2025	Total des trois années	Dépenses ultérieures au programme	Total du projet
2022-05-169	Terrain bâtiment presbytère	Culture/loisirs	F-admin	-	-	-	-	-	-	133 000,00 \$
2018-11-127	Achat bois municipaux	Hygiène du milieu	EPB	50 403,51 \$	-	-	-	-	-	50 403,51 \$
2018-07-187	Renovation aqueduc Carillon	Travaux publics	F-admin	437 859,50 \$	145 985,50 \$	145 985,50 \$	437 859,50 \$	1 027 700,00 \$	2 043 811,00 \$	2 971 510,00 \$
2022-	Achat véhicule électrique urbanisme	Urbanisme	F-admin	1 000,00 \$	55 000,00 \$	-	-	56 000,00 \$	-	56 000,00 \$
TP-2022-16	Bâtiment en eau potable Village	Travaux publics	RES+TECQ	-	40 000,00 \$	20 000,00 \$	40 000,00 \$	100 000,00 \$	-	100 000,00 \$
TP-2022-15	Bouclage Aquareuc Village	Travaux publics	RES+TECQ	-	4 500 000,00 \$	-	-	4 500 000,00 \$	-	4 500 000,00 \$
2022-	Construction 3e puit	Travaux publics	RES+TECQ	-	20 000,00 \$	-	-	20 000,00 \$	-	20 000,00 \$
TP-2022-01	PAVL Ponceaux	Travaux publics	REG PAVL	-	50 000,00 \$	-	-	50 000,00 \$	-	50 000,00 \$
2022-	Piste cyclable chemin du Lac nord	Travaux publics	F-admin	-	2 000 000,00 \$	-	-	2 000 000,00 \$	-	2 000 000,00 \$
TP-2022-14	Plan d'intervention	Travaux publics	F-admin+TECQ	-	75 000,00 \$	-	-	75 000,00 \$	-	75 000,00 \$
TP-2022-13	Plan d'intervention	Travaux publics	F-admin+TECQ	-	75 000,00 \$	-	-	75 000,00 \$	-	75 000,00 \$
TP-2022-13	Projet de réaménagement de rue	Travaux publics	RES+TECQ	-	1 075 000,00 \$	-	-	1 075 000,00 \$	-	1 075 000,00 \$
TP-2022-13	Projet de réaménagement de rue	Travaux publics	RES+TECQ	-	1 075 000,00 \$	-	-	1 075 000,00 \$	-	1 075 000,00 \$
2023-	Projet de réaménagement de rue	Travaux publics	RES-548	-	280 000,00 \$	-	-	280 000,00 \$	-	280 000,00 \$
TP-2022-12	Sentier Cosmos-Boisé	Culture/loisirs	REG	-	-	-	120 000,00 \$	120 000,00 \$	-	120 000,00 \$
TP-2022-12	Stabilisation de talus rue Bernard	Travaux publics	REG+MSP	25 000,00 \$	465 000,00 \$	-	-	490 000,00 \$	-	490 000,00 \$
2022-	Système eaux usées secteur Village	Hygiène du milieu	RES	50 000,00 \$	60 000,00 \$	10 000 000,00 \$	2 000 000,00 \$	12 500 000,00 \$	3 500 000,00 \$	12 500 000,00 \$
2022-	Trotoir chemin du Lac Sud	Travaux publics	F-admin TECQ	-	40 000,00 \$	-	-	40 000,00 \$	-	40 000,00 \$
TP-2022-09	Webdiffuser séances conseil	Administration	F-admin	-	-	25 000,00 \$	-	25 000,00 \$	-	25 000,00 \$
2023-	William-Réato + 7e rang	Travaux publics	REG+PVL	-	75 000,00 \$	25 000,00 \$	-	100 000,00 \$	-	100 000,00 \$
TP-2022-09	Sourcil à neige tracteur	Travaux publics	F-admin	-	10 000,00 \$	-	-	10 000,00 \$	-	10 000,00 \$
2023-	Arrière-montée	Travaux publics	F-admin	-	8 000,00 \$	-	-	8 000,00 \$	-	8 000,00 \$
2023-	Affichage municipal	Travaux publics	F-admin	-	15 000,00 \$	-	-	15 000,00 \$	-	15 000,00 \$
2022-06-158	Acquisition 21, rue Louis-Charles-Paquet	Travaux publics	REG-533	-	12 400,00 \$	13 100,00 \$	13 900,00 \$	39 400,00 \$	365 000,00 \$	404 400,00 \$
TOTAL				792 353,01 \$	4 456 305,50 \$	4 704 885,50 \$	4 704 885,50 \$	19 630 359,50 \$	2 819 411,00 \$	22 342 133,51 \$

F-admin = Fonds d'administration
PA = Fonds de voies locales (références cadastrales)
PDR = Fonds de roulement
RES = Règlement d'emprunt secteur
REG = Règlement d'emprunt général

Le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2022 a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance ordinaire qui s'est tenue le 18 janvier 2023.

04- PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est ouverte à 19 h 45.

Le maire invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues par les citoyens et citoyennes.

La période de questions est close à 19 h 52.

2022-12-357

05- LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Jean-François Gauthier
Appuyé par monsieur Elie Marsan-Gravel
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit levée à 19 h 53.

Adoptée

Louis Freyd
Maire

Me François Alexandre Guay, LL.M. Fisc.
Directeur général et greffier-trésorier